

Vaccin à ARNm contre la COVID-19

Information pour les personnes de 5 ans et plus

Santé publique – Fiche d'information

Décembre 2023

Manitoba 

L'immunisation est l'une des plus importantes réalisations dans le domaine de la santé publique. Au cours des 50 dernières années, elle a permis l'élimination, l'endiguement et le contrôle de maladies qui étaient autrefois très courantes au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

La présente fiche d'information s'adresse aux personnes de 5 ans et plus qui recevront le vaccin à ARNm contre la COVID-19.

Les recommandations relatives au vaccin contre la COVID-19 diffèrent pour les personnes qui sont modérément à gravement immunodéprimées. Si vous êtes une personne modérément à gravement immunodéprimée en raison d'une maladie (p. ex., greffe d'organe, leucémie, lymphome) ou d'un traitement (p. ex., chimiothérapie, stéroïdes à forte dose) ou si vous avez une maladie auto-immune (p. ex., polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques), reportez-vous à la fiche d'information intitulée « Vaccin contre la COVID-19 : Information pour les personnes qui ont une maladie auto-immune ou qui sont immunodéprimées », que vous trouverez à l'adresse manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html.

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie contagieuse causée par le virus SARS-CoV-2, qui fait partie de la famille des coronavirus. Le virus responsable de la COVID-19 peut se propager d'une personne à une autre par les aérosols et les gouttelettes respiratoires provenant d'une personne infectée. Nous créons des aérosols et des gouttelettes respiratoires pendant nos activités de la vie courante, comme en parlant, en toussant, en respirant, en éternuant ou en chantant. La COVID-19 peut aussi se propager si nous touchons un objet sur lequel repose le virus et que nous portons nos mains non lavées à notre bouche, à notre nez ou à nos yeux. La plupart des personnes infectées par le virus développeront des symptômes de maladie respiratoire allant de faibles à modérés, mais le virus peut toucher différentes personnes de différentes façons. Certaines seront gravement malades et auront besoin d'une consultation médicale.

Des données à jour portant sur les infections à la COVID-19 au Manitoba sont publiées à l'adresse manitoba.ca/health/publichealth/surveillance/covid-19/index.fr.html.

La COVID-19 touche-t-elle les enfants?

La plupart des enfants qui contractent la COVID-19 ne présentent pas de symptômes ou seulement des symptômes légers, mais certains tombent gravement malades au point de devoir être hospitalisés. Les enfants ayant un problème médical sous-jacent peuvent présenter un risque accru d'être gravement malades. Les enfants infectés par la COVID-19 risquent de développer un syndrome inflammatoire multisystémique, une complication rare mais grave d'une infection à la COVID-19. Les enfants ayant développé ce syndrome doivent habituellement être hospitalisés.

Les enfants peuvent aussi présenter des symptômes correspondant à ceux du syndrome post-COVID-19 (aussi appelé la COVID longue). Il semble que les enfants ont un risque de syndrome post-COVID-19 inférieur à celui des adultes, mais des recherches sont en cours afin de déterminer la fréquence et la gravité du syndrome post-COVID-19 dans la population pédiatrique.

Qu'est-ce que la formule de vaccin à ARNm contre la COVID-19 actualisée pour la souche XBB.1.5?

Des formules actualisées de vaccin à ARNm contre la COVID-19 ont été mises au point pour assurer une protection contre la souche XBB.1.5 du virus de la COVID-19. Leur utilisation a été autorisée chez les personnes suivantes :

¹ Agence de la santé publique du Canada.

- personnes âgées de 6 mois et plus qui n'ont jamais reçu de vaccin contre la COVID-19;
- personnes âgées de 6 mois et plus qui ont déjà reçu une dose de vaccin contre la COVID-19 et en ont besoin d'au moins une autre pour compléter leur série primaire;
- personnes âgées de 6 mois et plus qui ont complété leur série primaire de vaccins contre la COVID-19 et à qui il est recommandé de recevoir une dose supplémentaire à l'automne 2023.

Devrais-je recevoir une dose de la formule de vaccin à ARNm contre la COVID-19 actualisée pour la souche XBB.1.5 si j'ai déjà reçu plus d'une dose de vaccin?

Selon les données, la protection conférée par les doses de vaccin contre la COVID-19 s'atténue avec le temps. Une dose de la formule actualisée pour la souche XBB.1.5 permettra de rétablir cette protection.

Dès l'automne 2023, il est recommandé aux personnes âgées de 6 mois et plus qui ont déjà été vaccinées contre la COVID-19 de recevoir une dose de la nouvelle formule pour la souche XBB.1.5. L'intervalle recommandé entre les doses est de 6 mois, mais vous pouvez recevoir une dose de XBB.1.5 s'il s'est écoulé au moins 3 mois depuis le dernier vaccin contre la COVID-19 que vous avez reçu ou depuis votre dernière infection à la COVID-19 confirmée.

L'immunisation est particulièrement importante pour les personnes présentant un risque accru d'infection à la COVID-19 ou de maladie grave :

- adultes de 65 ans et plus;
- résidents de foyers de soins de longue durée et d'autres milieux collectifs;
- personnes ayant un [problème médical sous-jacent](#) qui augmente leur risque de contracter une forme grave de la COVID-19;
- femmes enceintes;
- membres des communautés des Premières Nations et des communautés métisses et inuites;
- membres de groupes racisés et d'autres groupes en quête d'équité;
- personnes qui fournissent des soins de santé communautaires essentiels.

Le vaccin à ARNm pour enfants est-il le même que le vaccin administré aux adolescents et aux adultes?

De façon générale, oui. Toutefois, la dose administrée aux enfants est moins élevée que celle qui est administrée aux adolescents et aux adultes.

Les vaccins à ARNm sont-ils sécuritaires?

Oui, ils le sont. En général, les effets secondaires des vaccins de Pfizer et de Moderna observés pendant les essais cliniques étaient semblables à ceux d'autres vaccins. Ils étaient généralement légers ou modérés et disparaissaient quelques jours après la vaccination. Ces effets comprenaient les symptômes suivants :

- douleur, rougeur et enflure au point d'injection;
- frissons;
- sentiment de fatigue et fièvre;
- maux de tête;
- douleurs musculaires et articulaires;
- nausées et vomissements.

Ce sont des effets secondaires courants des vaccins, et ils ne présentent aucun risque pour votre santé. La prise de médicaments en vente libre comme l'acétaminophène (p. ex., Tylenol^{MD}) ou l'ibuprofène (p. ex., Advil^{MD}) peut être envisagée pour le soulagement de ces effets indésirables (comme la douleur ou la fièvre, respectivement), s'ils surviennent **après la vaccination**.

De très rares réactions se produisent chez moins de 1 personne sur 10 000 après la vaccination :

1. De rares cas de myocardite ou de péricardite (inflammation du muscle cardiaque ou de la paroi du cœur, respectivement) ont été signalés après l'administration de vaccins à ARNm. Ces réactions touchent principalement les hommes de moins de 30 ans et surviennent plus souvent après la deuxième dose de vaccin, habituellement dans la semaine suivant la vaccination. Les myocardites et les péricardites liées à la vaccination sont beaucoup moins graves que celles qui sont causées par une infection. La majorité des cas ont bien répondu au traitement et se sont rétablis rapidement.

Les signes et les symptômes de myocardite ou de péricardite peuvent comprendre l'essoufflement, les douleurs thoraciques ou la sensation d'un rythme cardiaque rapide ou anormal. Si vous présentez l'un de ces symptômes, rendez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche.

2. De très rares cas de paralysie de Bell (faiblesse ou paralysie d'un côté du visage) ont été signalés après l'administration de vaccins à ARNm. Le plus souvent, la paralysie est temporaire; dans de rares cas, toutefois, il peut y avoir des complications à long terme.

Les signes et les symptômes de la paralysie de Bell ont tendance à apparaître soudainement et peuvent comprendre une faiblesse légère ou une paralysie totale d'un côté du visage touchant les mouvements des muscles faciaux, des maux de tête, une perte de sensation dans le visage, de l'hypersensibilité aux sons dans l'oreille touchée ou une perte du sens du goût. Si vous développez ces symptômes, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

3. Des réactions allergiques graves sont également possibles après la vaccination. Il est important de rester sur les lieux de la vaccination pendant 15 minutes après avoir reçu un vaccin dans l'éventualité peu probable qu'une réaction allergique grave se déclare. Ces réactions peuvent comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Elles peuvent apparaître jusqu'à une heure après l'administration du vaccin. Si ces symptômes se manifestent après votre départ des lieux de la vaccination, composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence ou au centre de santé le plus proche pour une prise en charge immédiate.

Signalez tout effet secondaire grave ou imprévu à un fournisseur de soins de santé ou communiquez avec Health Links – Info Santé au 204 788-8200 ou au 1 888 315-9257 (sans frais au Manitoba).

Qui NE DEVRAIT PAS recevoir le vaccin à ARNm contre la COVID-19?

Par mesure de précaution, les personnes qui ont développé une myocardite ou une péricardite après avoir reçu une dose de vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient reporter l'administration d'autres doses de vaccin contre la COVID-19 jusqu'à ce que plus de données soient disponibles. Les personnes qui préféreraient ne pas retarder la vaccination devraient parler à leur vaccinateur ou à leur fournisseur de soins de santé au sujet des risques et des avantages de poursuivre la vaccination. Les personnes qui ont des antécédents de myocardite non liée à l'administration d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19 devraient consulter leur équipe de soins cliniques avant la vaccination.

Les personnes ayant des antécédents du syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants ou du syndrome inflammatoire multisystémique chez les adultes doivent retarder l'injection d'une dose de vaccin contre la COVID-19 jusqu'au rétablissement clinique ou jusqu'à 90 jours après le diagnostic, la plus longue de ces périodes étant retenue.

Une consultation avec un allergologue est requise avant la vaccination si vous êtes allergique à une substance active ou à tout ingrédient contenu dans le vaccin de Pfizer ou de Moderna, ou si vous avez eu une réaction allergique grave après avoir reçu une première dose d'un vaccin à ARNm contre la COVID-19. Une réaction allergique peut être mortelle. Pour obtenir des renseignements sur les ingrédients du vaccin contre la COVID-19, consultez la monographie du produit fournie par le fabricant au [manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html](https://www.manitoba.ca/covid19/public-resources.fr.html) ou adressez-vous à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé. Le vaccin contient deux ingrédients qui sont des allergènes potentiels connus comme causant de possibles réactions allergiques, y compris des réactions graves :

1. Le polyéthylène glycol, un ingrédient des vaccins de Pfizer et de Moderna que l'on trouve dans une multitude de produits, notamment les produits de préparation colique pour coloscopies, les laxatifs, le sirop contre la toux, les cosmétiques, les solutions pour verres de contact, les produits de soins de la peau et certains médicaments, ainsi que comme additif dans certains aliments et certaines boissons. Les personnes allergiques au polyéthylène glycol peuvent aussi être allergiques au polysorbate 80. **Si vous êtes allergique au polyéthylène glycol ou au polysorbate 80, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner.**
2. La trométhamine, que l'on trouve dans certains médicaments et dans certains produits de contraste (colorants). Si vous avez eu une réaction allergique après avoir reçu un produit de contraste ou si vous êtes expressément allergique à la trométhamine, quelle que soit la gravité de la réaction, adressez-vous à votre fournisseur de soins de santé avant de vous faire vacciner.

Les réactions allergiques surviennent généralement peu de temps après l'administration du vaccin. **C'est pourquoi vous devez demeurer en observation pendant au moins 15 minutes après l'immunisation.**

Vous pouvez vous faire vacciner si vous avez des allergies non liées au vaccin, comme des allergies saisonnières ou environnementales ou des allergies aux piqûres d'insectes ou à des aliments. Parlez à votre vaccinateur ou à votre fournisseur de soins de santé à propos de toutes vos allergies avant de vous faire vacciner.

Si vous avez eu une infection à la COVID-19 (confirmée par un test PCR ou un test antigénique rapide positif, par exemple), la période d'attente recommandée pour la prochaine dose est de six mois, mais vous pouvez néanmoins recevoir une dose de la formule pour la souche XBB.1.5 s'il s'est écoulé au moins trois mois depuis votre dernière infection.

Si vous avez déjà été infecté par la COVID-19 et que vous avez reçu un traitement aux anticorps monoclonaux (p. ex., Sotrovimab, Casirivimab ou Imdevimab), vous devriez consulter votre fournisseur de soins de santé au sujet du moment idéal pour recevoir une dose de vaccin.

Votre dossier de protection

Tous les vaccins que vous recevez, y compris le vaccin contre la COVID-19, sont consignés dans votre fiche d'immunisation, dans le registre d'immunisation provincial. Ce registre :

- permet aux fournisseurs de soins de santé de connaître les vaccins que vous (ou les personnes à votre charge) avez reçus ou devez recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation particulière;
- permet au ministère de la Santé du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

La Loi sur les renseignements médicaux personnels protège vos renseignements et ceux des personnes à votre charge. Vous pouvez choisir de ne pas révéler ces renseignements médicaux personnels aux fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, adressez-vous à votre bureau local de la santé publique ou à un fournisseur de soins de santé.

Pour en savoir plus et obtenir votre fiche d'immunisation du Manitoba ou votre certificat de vaccination pancanadien, rendez-vous au manitoba.ca/covid19/vaccine.fr.html#cards-and-records.

Renseignements additionnels sur le vaccin contre la COVID-19

Pour en savoir plus au sujet de la COVID-19 ou des vaccins qui vous protègent contre cette maladie, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé.

Vous pouvez également téléphoner à Health Links – Info Santé à Winnipeg au **204 788-8200** ou au **1 888 315-9257** (sans frais au Manitoba).

Ou consultez :

Province du Manitoba : manitoba.ca/covid19/index.fr.html

Gouvernement du Canada : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
